DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20210528-lmc100000022054-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 02/06/2021
Réception Préfet : 02/06/2021
Publication RAAD : 02/06/2021

Séance du vendredi 28 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/05/28-4/13**

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : FONTBONNE Anne-Laure

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : RABASTE Brice

OBJET : Avenant n° 2 à la convention de partenariat 2019-2021 avec l'ADIL 77.

Le Département est engagé fortement dans l'information et la prévention des difficultés liées au logement à travers le Schéma des solidarités 2019-2024, mais aussi dans le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.) qu'il copilote avec L'Etat. Dans ce cadre, l'Agence départementale d'information sur le logement de Seine-et-Marne (A.D.I.L. 77) est un partenaire essentiel de ce dispositif.

L'A.D.I.L. 77 mène une action de conseil et d'accompagnement des particuliers, mais également de soutien des communes, associations et professionnels des Maisons départementales des solidarités (M.D.S.), autour des questions liées au logement. Composée d'une équipe de juristes répartie sur deux antennes (Meaux et Melun), l'association tient notamment des permanences dans de nombreuses villes, afin d'offrir un service de proximité à la population seine-et-marnaise.

L'A.D.I.L. 77 a su s'adapter et se réorganiser face à la crise sanitaire en développant notamment fortement les consultations téléphoniques sur rendez-vous.

Compte tenu du travail effectué par l'association, de surcroît ces derniers mois, et de la complémentarité de ses missions avec celles des M.D.S., il est proposé de conclure un avenant n° 2 à la convention avec l'A.D.I.L.77 pour les années 2019 à 2021, afin de reconduire pour 2021 la subvention d'un montant de 157 500 €.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU),

VU le décret n° 2007-1576 du 6 novembre 2007 relatif aux organismes d'information sur le logement et modifiant le code la construction et de l'habitation,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/15 en date du 14 juin 2019 approuvant la convention de partenariat visant à formaliser pour les années 2019 à 2021, le soutien du Département à l'Agence Départementale d'Information pour le Logement de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/04 en date du 26 juin 2020 approuvant l'avenant n° 1 à la convention de partenariat visant à formaliser pour les années 2019 à 2021, le soutien du Département à l'Agence Départementale d'Information pour le Logement de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil départemental n° 6/03 en date du 17 décembre 2020, approuvant le Budget Primitif du Département pour l'année 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer à l'Agence départementale d'information sur le logement de Seine-et-Marne (A.D.I.L.77) une subvention d'un montant de 157 500 € qui sera prélevée sur l'opération « actions d'insertion par le logement » de l'action intitulée « actions d'insertion par le logement » du budget départemental de l'année 2021,

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention de partenariat 2019-2021 entre le Département et l'A.D.I.L. 77 pour l'année 2021, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil départemental à le signer au nom du Département.

.
Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD qui a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc CHANUSSOT
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote (1) :

Mme Martine DUVERNOIS

A été ABSENT (1) :

M. Bernard CORNEILLE

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne